

CHAPITRE XIII RELATIONS INTERNATIONALES

A. Rapports entre le Lions Clubs International et les Nations Unies (ECOSOC)

L'Article 71 de la Charte des Nations Unies stipule : "Le Conseil Economique et Social peut prendre les dispositions qui s'imposent pour consulter les organisations non-gouvernementales qui s'occupent des questions qui rentrent dans son domaine. De tels arrangements peuvent se faire avec les organisations internationales."

Les Lions ont joué un rôle prédominant lors des activités du Congrès de Charte de l'ONU à San Francisco en 1945. Depuis 1947, le Lions Clubs International est l'une des organisations non-gouvernementales qui détiennent un statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC). Il est faux de dire, cependant, que les Lions ont un statut consultatif auprès de l'ONU en général.

Le Conseil Economique et Social, l'un des organismes principaux des Nations Unies, s'occupe avant tout de l'avancement du bien-être de tous les êtres humains. Il incombe au Conseil de Sécurité de l'ONU directement de favoriser la réalisation du but principal des Nations Unies, "maintenir la paix et la sécurité internationales..." Le Lions Clubs International n'a aucun rapport avec le Conseil de Sécurité. Il ne correspond pas aux principes de l'Association d'appuyer des résolutions ou décisions spécifiques prises par les Nations Unies pour promouvoir le premier but cité de l'ONU "maintenir la paix et la sécurité internationales..."

Quant au deuxième et troisième objectifs déclarés par les Nations Unies, "Développer les liens d'amitié entre les nations..." et "atteindre une coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux de caractère économique, social, culturel, ou humanitaire..." il est intéressant de noter la ressemblance avec le premier objectif du Lions Clubs International, "Créer et promouvoir un esprit de compréhension parmi les peuples du monde."

Le Lions Clubs International soutient l'idéal de l'ONU d'un monde en paix. Les membres Lions sont encouragés à se renseigner, à appuyer et propager les informations sur l'ONU, ses objectifs humanitaires et les oeuvres de ses agences - surtout en fêtant publiquement la Journée des Nations Unies le 24 octobre de chaque année.

B. Affiliation avec d'autres organisations internationales

La continuation de l'affiliation avec les organisations internationales se basera sur les critères suivants :

1. Seule l'affiliation avec les organisations internationales pouvant offrir des conseils, l'orientation, et une coopération mutuelle lors de mener à bien des projets particuliers, reliés aux domaines suivants, ne sera prise en considération :

- a. L'Enseignement dans son sens le plus large
 - b. La réalisation de programmes spécifiques de service humanitaire, conçus pour aider les gens à s'aider eux-mêmes
 - c. Assistance et secours d'urgence si nécessaire
2. Un rapport complet sur les avantages d'une telle affiliation et le caractère de ces efforts de collaboration doit être présenté au Conseil pour étude et discussion à au moins une Réunion qui précède toute décision pouvant influencer sur cette affiliation.
 3. Une nomination à faire tous les ans par le Président International, au Conseil Economique et Social des Nations Unies, à l'UNESCO, à l'Organisation Mondiale de la Santé, à l'UNICEF et au Conseil d'Europe. Une nomination à la Jeune Chambre Internationale sera faite pour un mandat de trois ans par le président international, en consultation avec les premier et vice-présidents internationaux. Les personnes nommées seront Lions, de préférence des Past Présidents ou Past Directeurs Internationaux habitant près du siège central de l'organisation internationale en question. Ces personnes nommées auront droit à se faire rembourser un montant raisonnable, basé sur le budget alloué et approuvé par la commission des Finances et Opérations du Siège. Chaque personne ainsi nommée est supposée rendre des compte-rendus périodiques à la commission appropriée du Conseil d'Administration International. Ces rapports sont censés présenter une étude réfléchie des questions concernant lesquelles notre association et l'organisation affiliée peuvent (1) échanger des renseignements et/ou (2) coopérer pour favoriser le bien-être de l'humanité.

Le Président International peut aussi nommer des délégués supplémentaires aux filiales régionales de ces associations. Ces positions, par contre, ne seront pas rémunérées, sauf dans des situations inhabituelles approuvées par le Président International.

Les délégués nommés par l'organisation internationale en question et invités à assumer des responsabilités ou fonctions supplémentaires en tant que délégués de l'association doivent obtenir l'autorisation du président international, qui consultera les autres membres du Comité Exécutif, avant d'accepter.

4. Une fois établis, les rapports doivent être évalués périodiquement par la commission appropriée du Conseil et une évaluation complète de l'affiliation doit être présentée, ainsi qu'une recommandation sur l'avantage de continuer ou terminer ces rapports.

C. Mois des Relations Internationales - octobre

Le mois d'octobre sera le "Mois des Relations Internationales". La célébration sur un plan mondial de la Journée des Nations Unies et la Journée Mondiale de Service Lions a lieu pendant ce mois. Des annonces et informations appropriées et opportunes sur les activités utiles à réaliser dans le domaine des relations internationales seront distribuées parmi les Lions, au moyen de nos différentes publications.

D. Programmes de Relations Internationales

1. Orientation Professionnelle

Le programme d'Orientation Professionnelle sera introduit comme projet international.

Les lignes de conduite se trouvent dans le livret Compréhension et Coopération Internationales de District (IAD-65) et sont aussi distribuées sur simple demande.

2. Jumelages Internationaux de Club

Le programme de jumelage international de club est un programme réciproque entre les clubs de différents pays. Le but en est de donner aux Lions et Léos de différentes cultures la possibilité de mieux se connaître. Les jumelages doivent s'établir entre clubs homologues seulement : autrement dit, entre Lions Clubs ou entre Léo Clubs.

3. Jumelages de Gouverneurs de District

La Division Administration des Districts et Clubs rédigera une liste selon laquelle chaque Gouverneur-Elu sera jumelé avec un autre Gouverneur-Elu de District pour l'année d'après. Ceux-ci se rencontreront à un Déjeuner International organisé en même temps que l'Ecole des Gouverneurs-Elus. En plus, ces Gouverneurs-Elus "jumeaux" seront assis à une "Table Internationale", à laquelle des représentants d'un nombre aussi grand que possible de pays seront assis.

Le but de ce déjeuner est de donner aux Gouverneurs-Elus l'occasion d'échanger des informations en personne et de discuter la possibilité d'un jumelage de District.

4. Jumelages de District

Les Jumelages de District sont une sorte de coopération internationale selon laquelle le District dans un pays établit des liens avec un District dans un autre pays afin de collaborer mutuellement dans des projets particuliers soit dans leur propre District, soit dans un District dans un troisième pays, et afin de favoriser les jumelages de club et de communautés dans les Districts en question.

5. Journée Lions avec les Nations Unies

Qu'il soit résolu, Que, pour promouvoir la "Journée Lions avec les Nations Unies", les Lions Clubs soient encouragés à organiser des réunions avec les délégués des agences de l'ONU, le même jour où le Président International de notre Association se réunit avec le Secrétaire-Général de l'ONU. Le délégué officiel au Conseil Economique et Social des Nations unies, nommé chaque année par le président international, présidera et coordonnera le programme de la Journée Lions qui a lieu tous les ans aux Nations unies à New York.

E. Demandes d'argent, d'équipement ou de services

Les demandes d'argent, d'équipement ou de services reçues au Bureau International de Lions Clubs et Districts et de personnes individuellement seront transmises aux Gouverneurs de District appropriés. Ce dernier est le mieux placé pour juger du mérite de ces demandes, et d'évaluer les ressources disponibles dans le District ou les régions voisines. Il doit faire preuve de jugement mais peut s'il le désire faire suivre la demande à un Gouverneur de District de son pays ou à l'étranger. De telles entreprises doivent être réalisées dans l'esprit de collaboration lionistique, et les Lions Clubs ou Districts qui soumettent la demande doivent préciser comment ils comptent participer au projet.

F. Serment International

Le serment suivant est recommandé à l'usage des Lions qui parrainent des cérémonies :

Je prête serment à mon pays et à la cause de la paix dans le monde entier.

Je crois aux principes du Lionisme, énumérés dans son code moral.

Je suis fier d'être Lion et de me consacrer au service des autres.

G. Programme de récompenses dans le domaine des Relations Internationales

1. Objectifs

Encourager la participation de tous les Lions Clubs aux activités qui favorisent notre premier Objectif "Créer et promouvoir un esprit de compréhension parmi les peuples du monde."

Accumuler les renseignements au Bureau International, sur les activités de District et Club qui favorisent les relations internationales.

2. Récompense Lions pour les Relations Internationales

Une récompense appropriée sera fournie chaque année aux gouverneurs de district qui la présentera à un Lion du district qui a réalisé l'activité la plus exceptionnelle dans le domaine des relations internationales, dans un ou plusieurs des domaines suivants :

1. Accomplissement exceptionnel des activités reliées à la LCIF
2. Projets et efforts reliés aux Nations unies
3. Initiatives pour promouvoir la paix et la coopération parmi les peuples de différentes nations et cultures.
4. Rôle de dirigeant de projets d'aide internationale
5. Autres accomplissements dignes de mention dans le domaine des relations internationales.

3. Récompenses aux Clubs

a. Récompense de reconnaissance de jumelages

Les Clubs qui font part de leur jumelage auront un choix : de recevoir soit l'écusson de jumelage soit le certificat de jumelage en témoignage de leur jumelage. Une seule récompense de jumelage par année d'exercice sera offerte, quel que soit le nombre de jumelages entrepris au cours de l'année. Les récompenses annuelles ne sont pas décernées pour les jumelages qui continuent pendant plusieurs années. Les jumelages doivent s'établir entre clubs homologues seulement : autrement dit, entre Lions Clubs ou entre Léo Clubs.

b. Ecusson de Club Exceptionnel

Afin de promouvoir des activités qui mettent en relief la Compréhension et Coopération Internationales, le Président International offre chaque année un écusson spécial à un Lions Club, nommé par le Gouverneur de District, dans chaque District, en témoignage de la participation exceptionnelle du Club aux activités de relations internationales.

4. Programme de l'UNICEF : L'Ecole-dans-une-boîte

Les Lions clubs qui versent un minimum de US\$500 par l'intermédiaire de la LCIF au profit du Programme de l'UNICEF "L'Ecole-dans-une-boîte" recevront un écusson de fanion Lions/ UNICEF Ecole-dans-une-boîte comme récompense. Les Lions clubs qui font des dons supplémentaires de US\$500 par l'intermédiaire de la LCIF au profit du Programme de l'UNICEF "L'Ecole-dans-une-boîte" au cours des années subséquentes recevront un chevron comme récompense.

H. Président de la Commission de District Multiple pour les Relations Internationales

Qu'il soit résolu, Que la position de Président de la Commission de District Multiple pour les Relations Internationales soit créée.